



## Informations sur mon logement

Par **henquez**, le **23/04/2008** à **20:28**

bjr, voilà je possédais une maison que j'avais acquis avec un ex-concubain lmais qui n'était pas fini de payer, ensuite je me suis mariée avec un autre monsieur trois ans apres et nous sommes rester dans ce dit logement mes parents on payait le reste de ce qu'il fallait payer pour avoir le titre de propriété à mon nom alors ma question est si je divorce est-ce que je vais récupérer ma maison ou vais-je devoir donner la moitié à mon mari actuel je sais que c'est assez compliqué comme situation mais pouvez vous m'éclairer cordialement

M. henquez